

DROITS DE SCOLARITE– DIPLÔMES NATIONAUX POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

(Utilisez ce tableau pour calculer le montant de vos droits)

Modalités de paiement : le règlement doit obligatoirement être joint au dossier

- Paiement par PAYBOXMAIL pour les étudiants étrangers.

- numéraire sur place si le montant de l'inscription est égal ou inférieur à 300€

- chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INALCO, Toujours indiquer le nom de l'étudiant au verso

- carte bancaire sur place

Envoi

des dossiers :

Pôle scolarité
65, rue des Grands
Moulins 75214 Paris
Cedex 13

DROITS D'INSCRIPTION PRINCIPALE

IMPORTANT une cotisation de 90 euros sera à payer au CROUS, le justificatif de paiement qui vous sera remis devra impérativement être joint à votre dossier d'inscription.

Cursus Licence (diplôme national).....	170 €
Cursus Master/Préparation Agrégation (diplôme national).....	243 €
Cursus Doctorat/Habilitation à diriger des recherches (HDR) (diplôme national).....	380 €
C2i (gratuit si pour tous les étudiants inscrits en Licence 2°)	55€

DROITS D'INSCRIPTION A UN DIPLOME SECONDAIRE² OU ANNEE DE CESURE

Cursus Licence (diplôme national).....	113 €
Cursus Master/Préparation Agrégation (diplôme national).....	159 €
Cursus Doctorat /HDR (diplôme national).....	253 €
Année de césure en Licence.....	113 €
Année de césure en Master.....	159 €
Année de césure Doctorat.....	253 €

DROITS COMPLEMENTAIRES (facultatifs)

Mise à niveau en Français (gratuit si Erasmus ou en échange international).....	500 €
---	-------

DROITS DE SECURITE SOCIALE

La cotisation de la sécurité sociale étudiante qui était obligatoire est supprimée à la rentrée 2018.

MINEURE	Inscription en mineure : Tarif forfaitaire.	55 €

Montant en cas de réédition de la carte étudiant multi services (en cas de perte ou vol).....

10 €

TOTAL

1) Si vous vous inscrivez en diplôme national (LMD), le niveau le plus élevé est considéré comme inscription principale. Si vous vous inscrivez dans un diplôme national et un diplôme d'établissement, le diplôme national est considéré comme inscription principale.

2) Attention : Les paiements en trois fois se feront uniquement par Carte bancaire jusqu'au 28 septembre 2018 inclus.

Important : approvisionnez votre compte bancaire : un rejet de prélèvement entraîne les mêmes frais et risques d'interdit qu'un rejet de paiement par chèque ; par ailleurs, vous ne serez pas autorisé à vous présenter aux examens et vous ne pourrez pas valider votre année.